

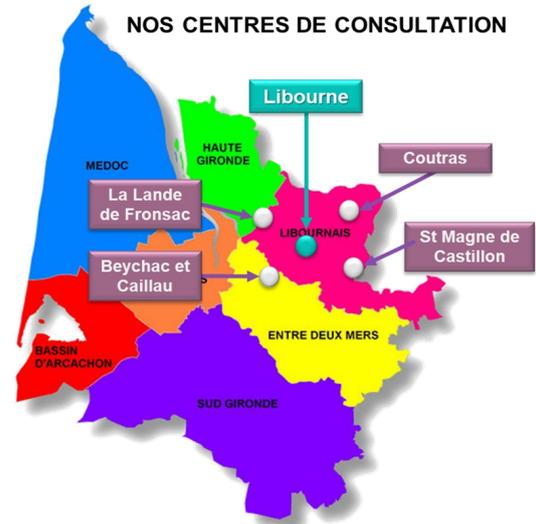
LES CONTREPARTIES DE L'ADHÉSION

QUI SOMMES NOUS ?

Le Service de Prévention et de Santé au Travail du Libournais (SPSTI) est une association de droit privé à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elle est gérée paritairement par un Conseil d'Administration constitué de représentants employeurs élus pour 4 ans et de représentants salariés désignés par les organisations syndicales.

CHIFFRES CLÉS :

3289	33200	40	5
Entreprises Adhérentes	Salariés suivis	Collaborateurs	Centres



NOS MISSIONS

Nos missions sont articulées pour conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants afin d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Notre rôle est exclusivement préventif.



- Nous conduisons des actions en milieu de travail dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel
- Nous assurons la surveillance de l'état de santé des travailleurs
- Nous conseillons les employeurs, les travailleurs et leurs représentants afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer la qualité de vie et les conditions de travail
- Nous participons au suivi des expositions professionnelles et à la veille sanitaire dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel

LA COTISATION

Chaque adhérent paye une cotisation forfaitaire annuelle « Per capita ». Cela revient à déterminer un montant de cotisation unique prenant la forme d'un forfait annuel par salarié suivi.

La cotisation annuelle est calculée en fonction du nombre de salariés dans l'entreprise au 1er janvier, quels que soient :

- ♦ Le temps de travail
- ♦ Le type de contrat (CDI, CDD, apprentis)
- ♦ La catégorie de risque (suivi simple ou renforcé)

Le montant de la cotisation est proposé par le Conseil d'Administration du SIST puis voté par les adhérents en Assemblée Générale à laquelle tout adhérent à jour de ses cotisations est invité à participer

Le règlement de la cotisation annuelle permet à votre entreprise de bénéficier d'une offre socle qui couvre :



Le suivi individuel de l'état de santé des salariés



L'accompagnement à la prévention des risques professionnels



La prévention de la désinsertion professionnelle.

Présentation du détail de notre offre socle selon le Décret N° 2022-653 du 25 avril 2022 -> [ICI](#).

EXEMPLE DE TYPES D' ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL



MENÉES PAR UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Le Service Interentreprises de Santé au Travail du Libournais (SISTLib) est composé de compétences pluridisciplinaires qui œuvrent au service de la prévention dans les entreprises. Notre équipe, animée et coordonnée par le médecin du travail, a pour objectif d'accompagner et de conseiller les entreprises dans le repérage et la prévention des risques professionnels, par une approche globale, à la fois individuelle et collective, ciblée et adaptée.

SUIVI INDIVIDUEL DES SALARIÉS

Tout au long du parcours professionnel, différentes visites intègrent le suivi de l'état de santé au travail de chaque salarié.

QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE VISITES EN SANTÉ AU TRAVAIL ?



Siège Social

5 rue Firmin Didot
ZI des Dagueys -
BP 40143
33503 Libourne Cedex

T. 05.57.55.28.00
M. contact@sistlib.org
Siret : 781 930 557 00025 -
APE : 8621Z

Service Interentreprises de Santé au Travail du Libournais

www.sistlib.org

sistlib